



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-109 **Conseil municipal du 15 décembre 2025**

Le Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt Cinq à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Carine MATHIEU, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI et Nicolas RAYMOND conseillers municipaux.

Absent(e)s : Katharina THOMAS, Nabil ZEROUAL

Excusée(s) : Laure CADOREL, Fabrice CERISIER, Fanny LE JALLE, Johanna HALLER, Marine MOUTEL-COCHAIS

Pouvoirs : Laure CADOREL à Patrice GOUDE, Fabrice CERISIER à Florent CAILLET, Fanny LE JALLE à André-Jean VIEAU, Johanna HALLER à Mireille LOIRAT, Marine MOUTEL-COCHAIS à Rémy ORHON

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Date de la convocation : 9 décembre 2025
Date de la publication : 16 décembre 2025

2025-109 AFFAIRES GENERALES – RAPPORT D'ACTIVITES TERRITOIRE D'ENERGIE 44 (TE44)

Rapporteuse : Mireille LOIRAT

Le Code général des collectivités territoriales impose à tout établissement public de coopération intercommunale d'adresser chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Le rapport d'activités retrace l'ensemble des actions conduite par TE44 dans ses différents domaines de compétence (électricité, éclairage public, infrastructures de communication électronique, transition énergétique, etc.) au titre de l'année 2024.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5210-1-1A et L. 5211-39 ;

VU le rapport d'activités 2024 de Territoire d'Energie de Loire-Atlantique (TE44) transmis à la commune conformément aux dispositions précitées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE du rapport d'activités 2024 de Territoire d'Energie de Loire-Atlantique (TE44).

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Carine MATHIEU



Camille FRESNEAU



Nicolas RAYMOND



Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

10 DEC. 2025

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



territoire
d'énergie
LOIRE-ATLANTIQUE

ÉDITO

"Rassembler nos énergies !"

Ce mot d'ordre a guidé notre 2^{ème} Matinale de l'énergie publique d'octobre 2024, et il résume, au fond, l'esprit même de notre syndicat.

Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44) est une émanation directe des collectivités locales. Un outil de coopération, né de votre volonté, et que vous faites vivre au quotidien. Un outil au service de l'intérêt général, fondé sur des valeurs solides : la confiance, la solidarité, l'équité.

Dans un contexte toujours plus exigeant pour les collectivités – crises énergétiques, inflation, objectifs de transition énergétique et climatique sans toujours les moyens suffisants pour y parvenir –, le rôle d'un syndicat comme le nôtre est plus que jamais essentiel. Non pas pour se substituer aux communes et intercommunalités, mais pour agir avec elles, en facilitateur, en soutien, en partenaire fiable et pérenne.

Nous ne poursuivons aucun objectif marchand... En ce sens, notre mission est bien désintéressée. Ce que nous mettons en partage, c'est notre expertise, notre engagement, et notre énergie au service de chacune et chacun d'entre vous. Servir les collectivités, c'est l'essence même de notre mission. Et c'est cette conviction, profondément ancrée, qui nous anime aujourd'hui comme hier, pour relever ensemble les défis de demain.

Raymond Charbonnier,
Président de TE44

Plus que jamais, un outil d'avenir

Créés pour électrifier les campagnes, les syndicats d'énergie ont traversé les décennies en s'adaptant aux évolutions de la société et des territoires. Aujourd'hui, alors que les collectivités doivent faire face à des défis majeurs, leur rôle s'affirme avec une actualité renouvelée. C'est ce message qui était au cœur de la Matinale de l'énergie publique du 10 octobre 2024*.

Le modèle syndical repose sur un principe simple : la mutualisation. Mutualisation de moyens financiers, d'expertises, de ressources humaines... Cette organisation permet à l'ensemble des collectivités, quelle que soit leur taille et leur organisation, de bénéficier de compétences pointues dans des domaines complexes, de surcroît en constante évolution : éclairage public, réseaux électriques, énergies renouvelables, efficacité énergétique, géomatique, data... Autant de champs dans lesquels TE44 intervient chaque jour, pour le compte de ses 194 collectivités adhérentes.

Acteur public, TE44 se distingue aussi par une action marquée sous le double sceau de la confiance et de la solidarité. Ce sont ces valeurs qui guident l'action du syndicat, y compris en période de crise,



Matinale de l'énergie publique du 10 octobre 2024.

comme l'a montré le soutien financier apporté aux entreprises prestataires pendant les années 2022 et 2023. Objectifs : maintenir le tissu économique local et poursuivre les missions engagées avec l'ensemble des collectivités.

À l'heure des transitions énergétiques, des crises successives rendant nécessaires des arbitrages toujours plus délicats, le syndicat d'énergie reste un levier collectif efficace. Et un rempart, pour que chaque territoire, quelle que soit sa taille, puisse agir.

*Voir aussi en page 16

CONFIANCE

TE44PRO, l'outil de confiance des adhérents

Renforcer la confiance tout en simplifiant au quotidien la collaboration entre TE44 et ses adhérents, c'est dans cet objectif qu'a été élaborée la nouvelle interface professionnelle TE44PRO.

► **Accessible depuis le nouveau site internet de TE44**, TE44PRO remplace et enrichit profondément l'ancien SYDEPRO, alors consacré aux seuls travaux.

► **Changement d'échelle** : avec TE44PRO, l'objectif est d'intégrer les nouveaux métiers et activités de TE44.

► **Espace d'échanges interactif et digital**, TE44PRO a été développé par les équipes de TE44 pour permettre à chaque adhérent d'accéder à tout moment, et en transparence à une mine de fonctionnalités*

► **Intégrant une démarche d'éco-conception**, TE44PRO a aussi associé des **collectivités volontaires** pendant toute la phase de développement

► **En ligne depuis le 15 janvier 2025**, la première version de TE44PRO a fait l'objet de webinaires pour faciliter la prise en main du nouvel outil. Elle connaît depuis, des versions enrichies, pour améliorer sa praticité et répondre au plus près des besoins de ses utilisateurs.

* Suivi des opérations en cours ou déjà réalisées, enregistrement de nouvelles demandes, consultation de documents échangés avec TE44 ou tout simplement identification des interlocuteurs TE44...



MERCI AUX COLLECTIVITÉS "BÊTA-TESTEUSES"



Elles ont apporté leur regard d'utilisateur. Merci aux collectivités "bêta-testeuses" qui ont participé aux différentes phases de tests, tout au long de l'élaboration des 2 projets.

Pour TE44PRO : Geneston, La Turballe, Batz-sur-Mer, Crossac, Le Pouliguen, La Grigonnais, Saint-Molf, Saint-Julien-de-Concelle, Saint-Colomban, Pornichet, Paimboeuf, Pont-Château-Saint-Gildas-des-Bois, Fégréac, Saint-Etienne-de-Montluc, Vieilleville.

Pour www.te44.fr : Divatte-sur-Loire, Plessé, Sud Estuaire, Saint-Etienne-de-Montluc.

TE44.fr, plus sobre et plus intuitif

Créé il y a une dizaine d'années, le site internet de TE44 devait opérer une refonte en profondeur. Mené par les services de TE44 et le concepteur de sites web nantais Latelier, ce « chantier » a lui aussi associé plusieurs collectivités partenaires.

Conçu expressément pour être le plus sobre possible, il a été lancé en même temps que TE44PRO. Repensé pour offrir aux internautes une navigation plus simple et plus intuitive, il permet désormais d'accéder facilement aux différentes pages et rubriques, ainsi qu'à l'ensemble de ses fonctionnalités (activités, compétences, actualités, webinaires, organigramme...).

Bureaux libres, défi relevé !

C'est une petite révolution dans l'organisation de travail de TE44. Annoncée en 2023, la mise en place des « bureaux libres », s'est concrétisée en 2024. Un pari réussi !



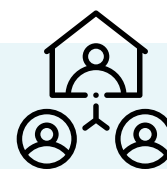
Avec la fin de la location d'un plateau de bureaux proche de son siège administratif, TE44 se devait de repenser l'organisation de travail de ses collaborateurs. Plutôt que de construire des mètres carrés supplémentaires avec bureaux affectés partiellement occupés du fait des déplacements terrain de ses collaborateurs ou de la mise en place du télétravail (lire ci-après), la mise en place d'une organisation en « bureaux libres » ou « flex office » a été retenue. Un parti-pris en accord avec les valeurs de sobriété portées par le syndicat, que ce soit en matière d'emprise foncière, d'énergie ou de deniers publics.

Préalablement testée, cette nouvelle orientation a été généralisée en juin 2024, après un remodelage éclair des locaux. Si elle a pu modifier les habitudes de travail, l'organisation en « bureaux libres » est néanmoins rapidement entrée dans le fonctionnement ordinaire des collaborateurs d'autant qu'elle se conjugue avec le maintien du télétravail « à la carte » mis en œuvre par chaque collaborateur en fonction des nécessités de service. Résultat : chacun est assuré d'avoir toujours un bureau à disposition. Une organisation exemplaire qui sera maintenue à l'issue du réaménagement de TE44.

Premier concours pour la réhabilitation de TE44

12 ans après sa mise en service, le siège de TE44 va être réhabilité. Objectifs : baisser sensiblement les consommations énergétiques, améliorer le confort thermique tout en optimisant l'occupation des locaux. Étudié en 2023 avec le programmiste AMOFI, le projet a été attribué en septembre 2024 au groupement mené par MAGNUM Architectes et Urbanistes, après jury concours, le 1^{er} mené par TE44. Programmés pour 2 ans, les travaux débutent fin 2025, en maintenant autant que possible les collaborateurs sur site.

TÉLÉTRAVAIL : UN CADRE BIEN ÉTABLI



Mis en place en 2019, généralisé lors de la crise sanitaire du COVID, le télétravail s'est progressivement installé dans les habitudes de travail à TE44. Si certains services sont, par la nature de leurs missions, plus contraints que d'autres, le télétravail est pratiqué par 91% des collaborateurs et enregistre un indice de satisfaction de 4.5 sur 5. Avec ses 2 jours hebdomadaires maximum positionnés de manière flexible par le collaborateur afin de s'adapter aux nécessités de service, il est conditionné à au moins 2 jours de présence obligatoires. Des règles souples qui préservent aussi la cohésion des équipes !

LES RESSOURCES HUMAINES EN CHIFFRES



109
agents
dont
5 apprentis



70 hommes
39 femmes

40 ans
d'âge moyen

Des marchés publics pour agir

Indispensables à la mise en œuvre des activités de TE44, les marchés publics constituent un levier structurant au service des territoires. Pilotés par le service juridique de TE44, 25 marchés publics ont été préparés, lancés et attribués en 2024, dont certains particulièrement complexes comme le CADER, ou encore le concours pour la rénovation du siège de TE44. Parmi eux aussi, les nouveaux marchés de travaux et de maintenance éclairage public (EP) ont mobilisé les énergies !

Anticipation, adaptation, équité

Effectifs depuis janvier 2025, les nouveaux marchés travaux *et maintenance de l'éclairage public (EP) ont été préparés tout au long de 2024.



Le contexte - Cette refonte s'inscrit dans un contexte inédit marqué par les crises énergétique et économique, des difficultés de recrutement et d'approvisionnement, des aléas climatiques, ainsi que des retards liés aux capacités d'Enedis.

Les ambitions - Afin d'anticiper les besoins futurs et construire un cadre opérationnel plus robuste, l'architecture des précédents marchés a été complètement repensée. En effet, celle-ci n'était plus adaptée, ni à la situation, ni aux ambitions de TE44 : plus de proximité, plus d'efficacité, plus de réactivité pour, in fine, mieux répondre aux besoins des collectivités tout en tenant compte des capacités des entreprises.

Résultat - Le marché de travaux* est structuré en 14 lots spécialisés, contre 8 lots géographiques précédemment. Surtout, il distingue clairement les types d'intervention (renforcement, raccordement, aménagement) pour améliorer la réactivité des entreprises et favoriser une répartition plus équilibrée de l'activité.

Maintenance EP - De même, le marché** spécifique de maintenance a été conçu en vue du passage à la maintenance unique. Il se décline en 6 lots géographiques, garantissant un service de proximité auprès des 154 collectivités ayant transféré la maintenance EP. Ce marché prend lui aussi en compte la capacité d'action des entreprises du territoire.

*Marché travaux : réseaux électriques, télécom, éclairage public. Montant maximal inédit de 188 M€ HT sur 4 ans
**Maintenance EP : montant maximal de 24.4 M€ sur 3,5 ans

TRAVAUX, 14 LOTS* À LA LOUPE

- 2 lots pour le renforcement et la sécurisation des réseaux électriques
- 8 lots pour les travaux d'aménagement (effacements de réseaux, créations de lotissements et de ZAC, créations et rénovations d'éclairage public)
- 4 lots pour les raccordements et extensions des réseaux électriques et télécom

*Répartis à parité entre les 2 secteurs

BON À SAVOIR

Désormais, sur chacune des 194 collectivités adhérentes de TE44, plusieurs entreprises peuvent intervenir sur les réseaux selon la nature des travaux à réaliser.

DE NOUVEAUX CRITÈRES IMPÉRATIFS



Au-delà des critères habituels des marchés publics (compétences techniques, moyens humains, prix...), de nouveaux leviers sont introduits dans les marchés travaux et maintenance en éclairage public. À commencer par la mise en place de critères d'achats responsables, renforçant la prise en compte des procédés de valorisation des déchets, de la mobilité et des équipements bas carbone, ou encore de la formation des étudiants aux métiers des réseaux. Dans une logique de réemploi, les foyers et mâts d'éclairage récupérés dans le cadre du marché travaux peuvent être mis à disposition des collectivités, dans le cadre du marché de maintenance. Par ailleurs, l'obligation d'insertion professionnelle introduite dans ces deux marchés est mise en œuvre et suivie par les services du Département de Loire-Atlantique.

131

C'est le nombre total de délibérations adoptées par les élus de TE44 : 102 par le Comité syndical, 29 par le bureau. 2024 aura aussi été marquée par une révision des délégations de pouvoir et de signature pour plus d'efficacité dans les prises de décision.

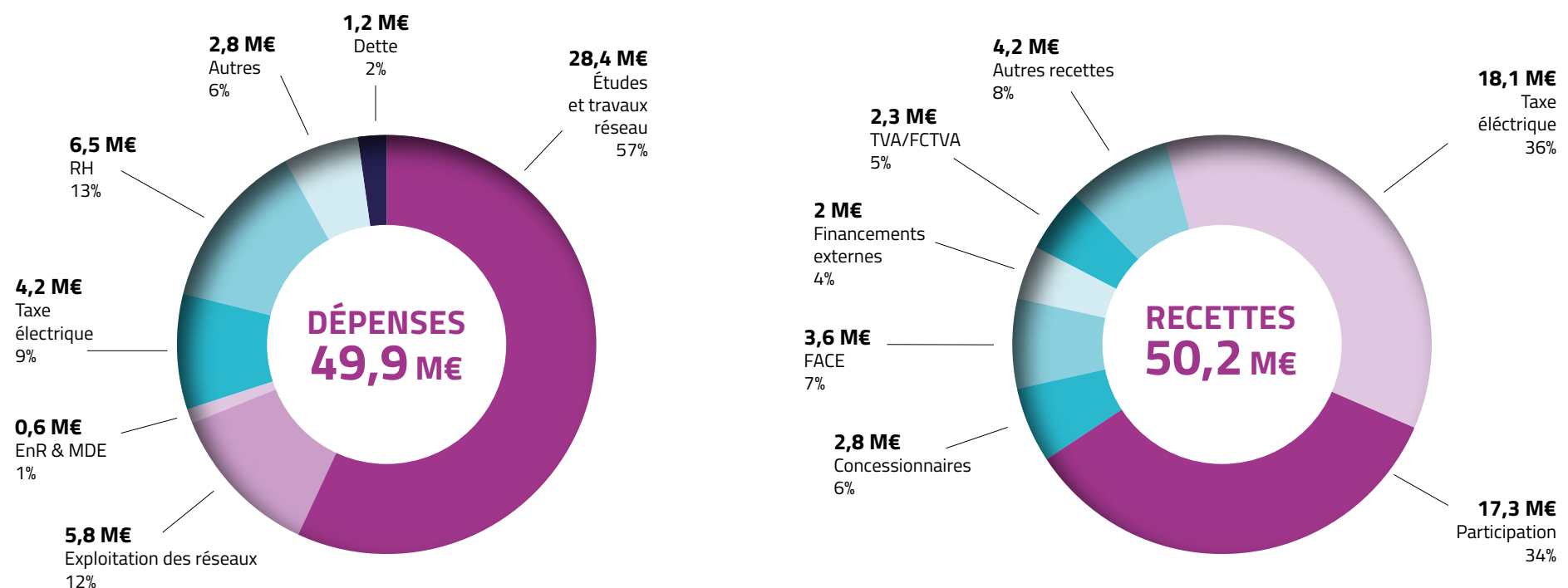
Vers des délibérations en opendata



Engagée en 2024, l'accessibilité en open data des délibérations de TE44 est déployée depuis début 2025. L'enjeu : renforcer la transparence des décisions publiques en permettant à chacun d'accéder facilement aux décisions du syndicat sur une seule interface dédiée. Développée sous l'impulsion de la Région des Pays de la Loire, cette plateforme consultable en ligne via notre site, s'enrichit également de nombreuses autres données : réglementaires, géographiques, etc...

Un budget au service des territoires

Avec 49,4 M€ de dépenses réelles financées par 50,2 M€ de recettes réelles nouvelles, le budget 2024 présente un équilibre solide. Ce pilotage rigoureux des finances du syndicat permet d'asseoir le développement des missions exercées pour les collectivités, dans un esprit d'équité et de mutualisation.



Des dépenses centrées sur les missions transférées

Près de 80 % des dépenses concernent des prestations externes liées aux compétences transférées : travaux sur les réseaux (28,4 M€), exploitation des réseaux (Infrastructures de recharge de véhicules électriques, éclairage public, télécom) à hauteur de 5,8 M€. À l'inverse, les projets liés aux énergies renouvelables ou la maîtrise de la demande en énergie (MDE) restent limités en dépenses externes, l'ingénierie étant largement internalisée.

Des recettes qui se maintiennent

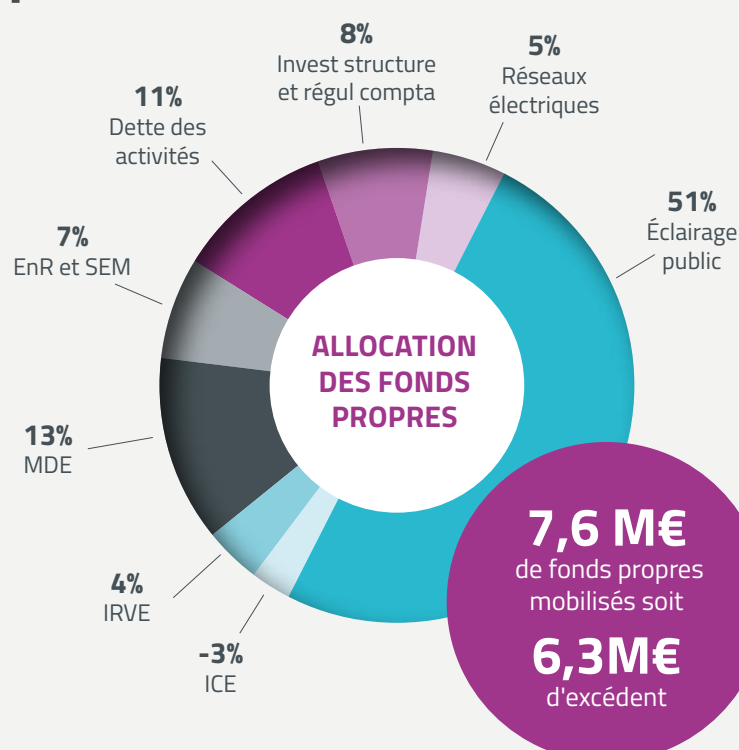
Les recettes se répartissent quasiment à parts égales : fonds propres (taxe sur l'électricité 36 %), participations des adhérents (34 %) et financements externes mutualisés (30 %). Fait notable : malgré une baisse annoncée des consommations, la taxe électricité a connu une légère hausse en 2024 (+0,23 %), reflet d'un territoire dynamique, malgré une tendance à la sobriété des usages.

Des retards conjoncturels sur les investissements

L'exercice 2024 a aussi été marqué par une sous-consommation des crédits de travaux. Elle s'explique par une diminution des demandes de travaux par les collectivités, mais aussi par une fin des marchés de travaux TE44 compliquée, au vu de la moindre capacité d'intervention de la majorité des entreprises confrontées à des tensions liées au contexte de crise, à des difficultés de recrutement ou encore à des difficultés d'approvisionnement. Résultat : 2,9 M€ de crédits n'ont pas été consommés.

Fonds propres : une répartition ciblée par activité

- Les ressources issues de la **taxe sur l'électricité** constituent le principal levier d'autofinancement de TE44 et représentent 13,9 M€ de recettes nettes perçues.
- Ces fonds ont été prioritairement affectés à l'éclairage public (51 %), aux actions de maîtrise de la demande en énergie (13 %) et développement des EnR (7 %).
- Les dépenses liées aux **réseaux électriques**, ne représentent que 5 % des fonds mobilisés, grâce à une montée en puissance des cofinancements.
- Le remboursement de la dette représente quant à lui 11 %.
- Au total, cette gestion différenciée par activité permet d'**ajuster les ressources aux besoins réels**, dans une logique d'équité et de performance.



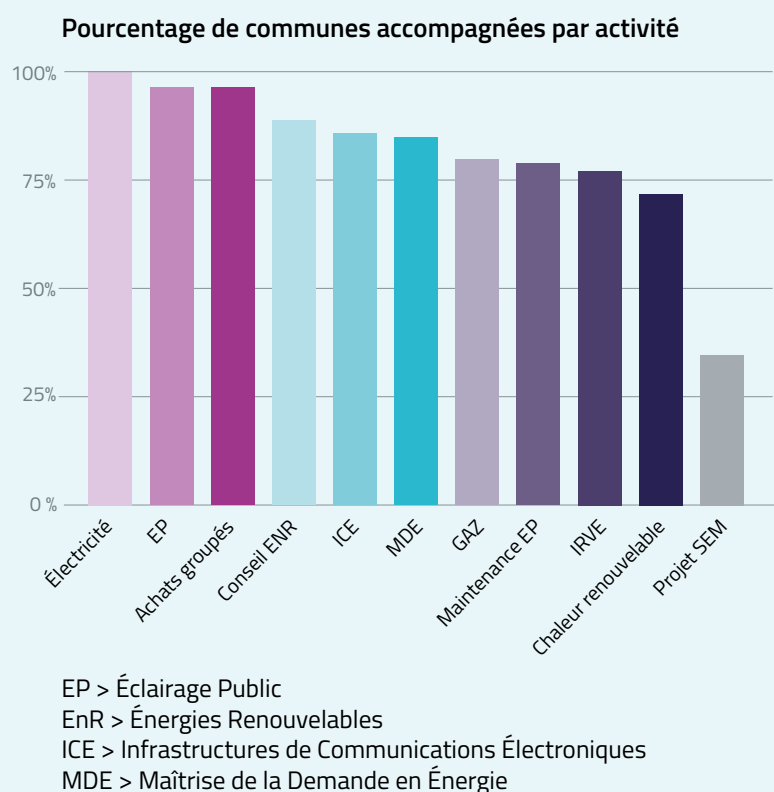
13%

c'est la quote-part du budget consacrée aux ressources humaines, avec une part importante dédiée à l'ingénierie territoriale. Près de 70 % des agents interviennent directement auprès des collectivités : suivi de chantiers, supervision de la concession électrique et gaz, conseil en énergie partagé, accompagnement des projets énergies renouvelables.

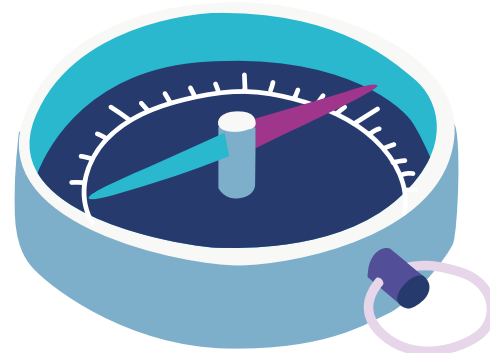
LE SAVIEZ-VOUS ?

Activités de TE44 : largement utilisées

Près de 100 % des communes adhérentes à TE44 bénéficient de l'accompagnement du syndicat, dans au moins une des autres missions qu'il propose, au-delà de l'activité historique des travaux sur les réseaux électriques. Preuve s'il en est que les activités développées ces 10 dernières années autour de l'énergie publique répondent à un vrai besoin de mutualisation des collectivités adhérentes, comme en témoigne ce graphique.



Prospective financière et programmation, un cap pour l'avenir



Après le fort développement de ses activités, TE44 change de méthode et met en place une prospective financière.

L'enjeu : garantir la pérennité financière et la maîtrise des activités dans un contexte de fort développement

Nouvelle approche : TE44 sort de la logique du « guichet ouvert » pour passer à une logique de programmation (travaux électriques, éclairage public en particulier).

Cette évolution permet :

- ▶ Une meilleure gestion des fonds propres
- ▶ Le respect des objectifs de délai et de qualité des travaux
- ▶ Une répartition plus équitable des moyens entre adhérents

Une ressource partagée pour les financements

Renforcer l'accès aux aides publiques et soutenir les projets locaux : telle est la vocation du poste commun de recherche de financements externes, porté par TE44 pour le compte des 5 Autorités organisatrices de la distribution d'énergie* (AODE) membres de l'entente Territoire d'énergie Pays de la Loire. Sa mission : identifier les opportunités de subventions, appuyer le montage de dossiers, contribuer à la mise en place de dispositifs d'aides à destination des collectivités.

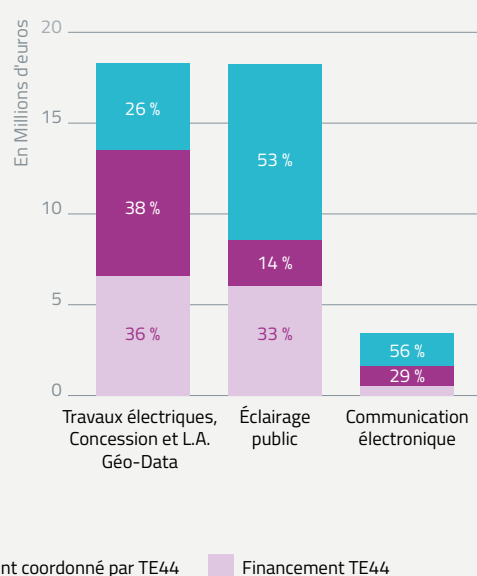
Pensée à l'échelle régionale, cette organisation pragmatique permet de mutualiser les compétences, d'optimiser l'accès aux financements (ADEME, Europe, État, Région...) et d'assurer une répartition plus équitable des ressources.

*SYDEV (85), SIÉML (49), TE53, Département de La Sarthe et TE44

Qui finance chaque activité ?

Infrastructures réseaux

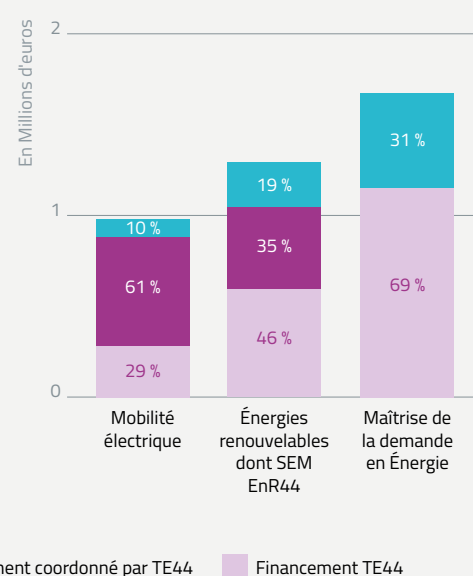
Le niveau de participation des adhérents varie selon les activités : majoritaire pour l'éclairage public (53 %) et les infrastructures télécoms (56 %), activités qui bénéficient par ailleurs de très peu de financements mutualisés, cette participation adhérents reste minoritaire sur les réseaux électriques (26 %), fortement soutenus par TE44. Une répartition ajustée selon les leviers de financement disponibles.



Transition énergétique

Les activités liées à la transition énergétique sont très majoritairement financées par TE44, avec des taux de participation des adhérents entre 10 % et 31 %.

Ce soutien fort permet d'accompagner des projets encore émergents et de garantir un accès équitable aux nouvelles solutions énergétiques.



ÉQUITÉ

Un service travaux réorganisé pour une plus grande efficacité

Annoncée en 2023, la réorganisation du service travaux en 2 grands secteurs est devenue effective le 1^{er} février 2024. Retour sur ce changement guidé par des objectifs de qualité, d'efficacité, d'équité et de confiance.

Équilibre

Le Nord d'une part, le Sud et le Pays d'Anenis d'autre part... Le périmètre de ces 2 grands secteurs a été défini en tenant compte de grands équilibres tant en nombre de communes et d'habitants qu'en termes de points lumineux ou encore de longueur des réseaux électriques. Au-delà, ce redécoupage a été réalisé afin d'anticiper le lancement des futurs marchés travaux et maintenance éclairage public au 1^{er} janvier 2025 (lire page 3). Objectif : garantir la réalisation des chantiers dans les délais et le respect des coûts.

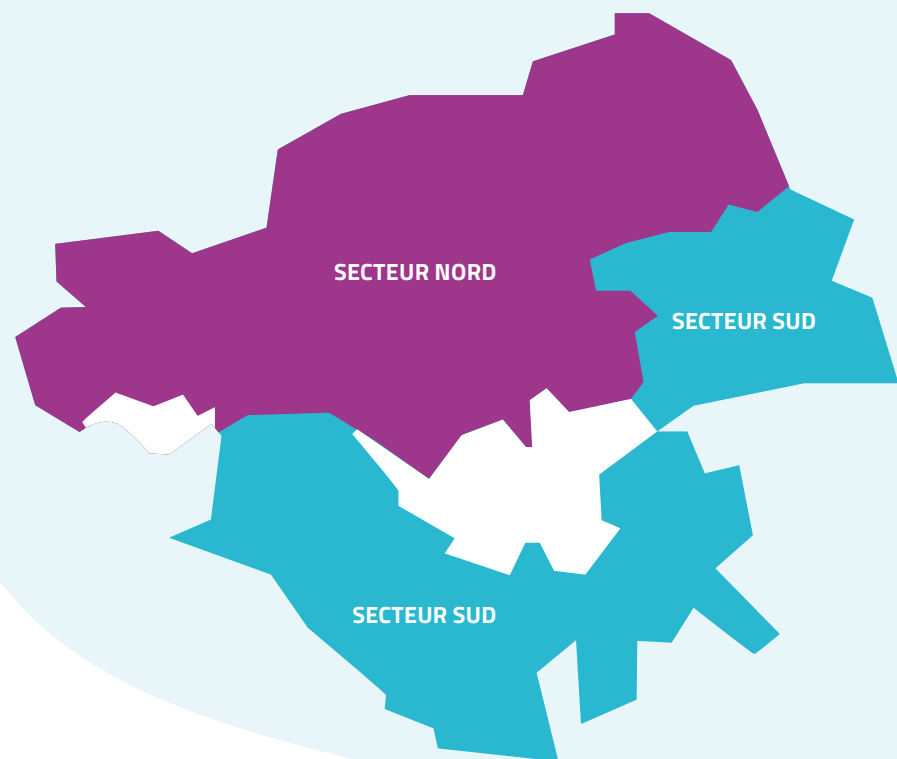
Responsables

Chacun des 2 secteurs est placé sous la responsabilité de :

- **David Duros pour le Nord**
- **Nicolas Charbonnier pour le Sud et le Pays d'Anenis**

Leur mission

Piloter et gérer la relation avec les collectivités adhérentes de TE44 et les entreprises prestataires de travaux, quelle que soit leur nature (effacements, renforcement, sécurisation des réseaux, travaux d'éclairage public, raccordements électriques, génie civil pour les réseaux de télécommunication).

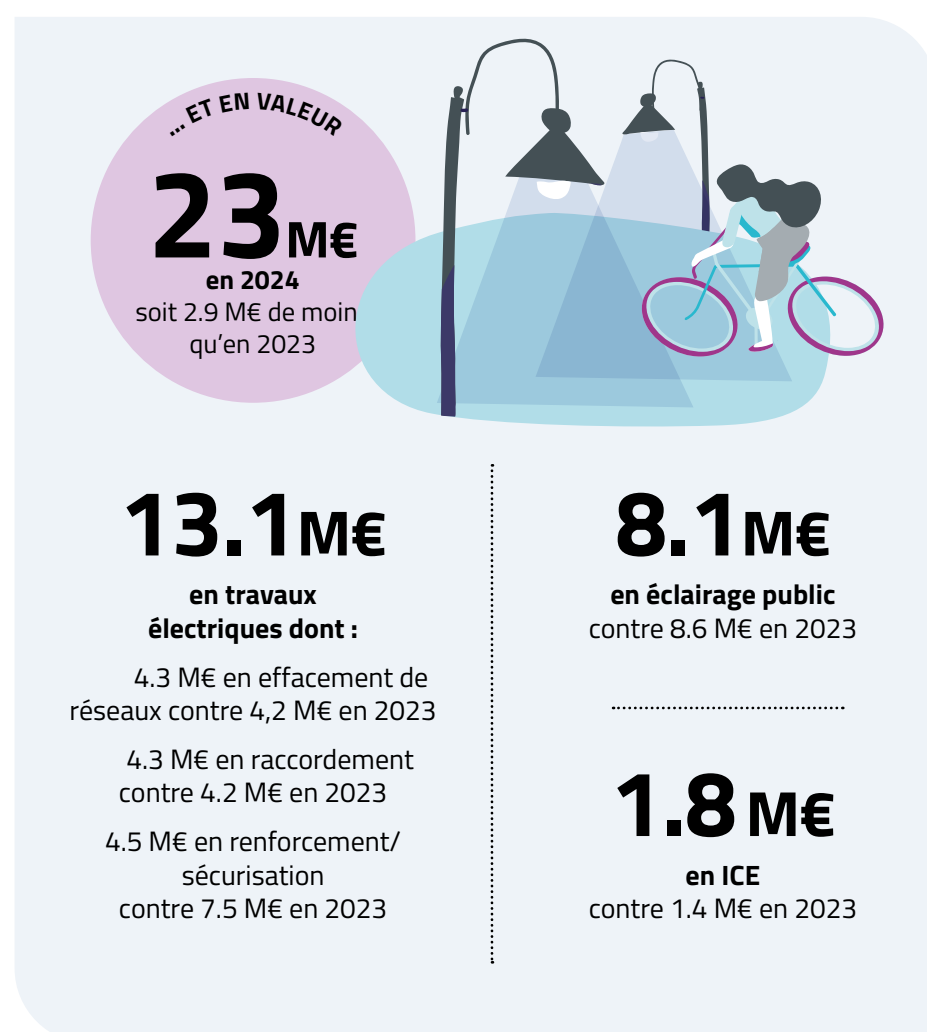
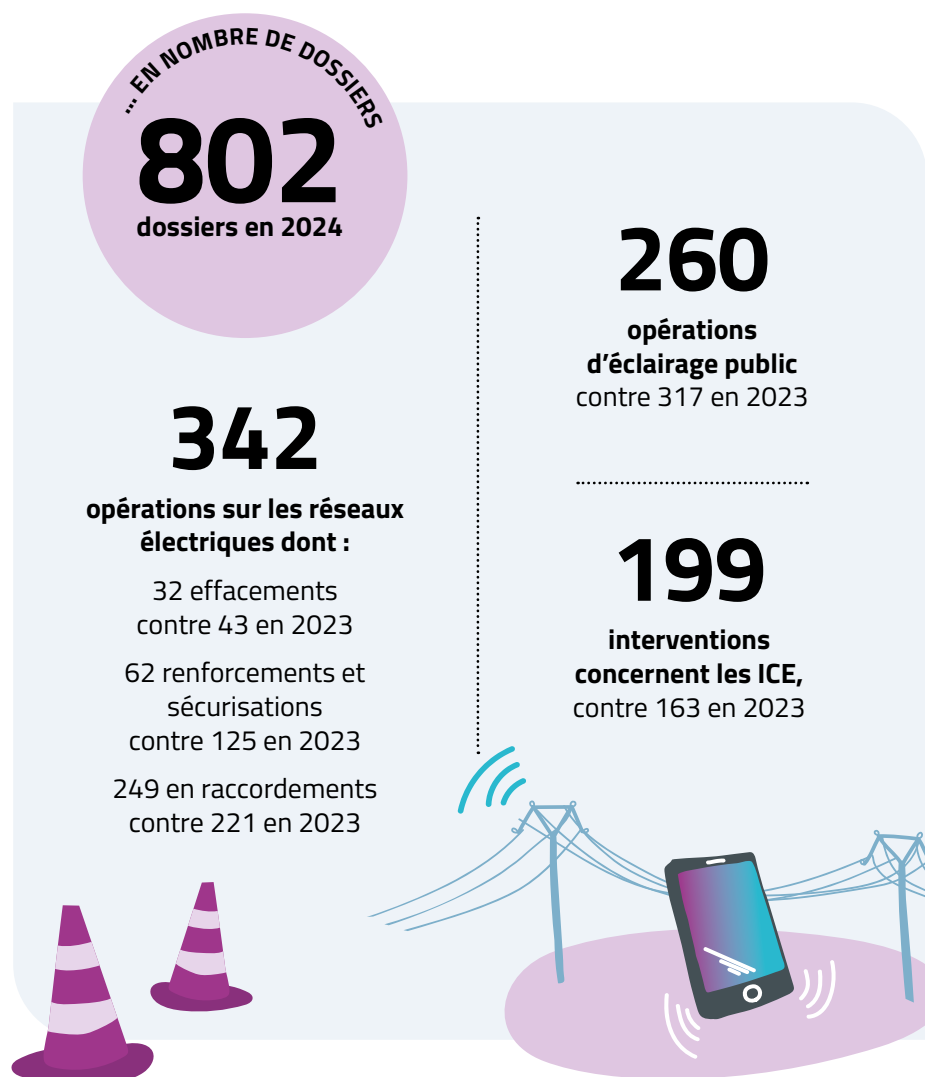


Équipes

Les chargés d'affaires sont répartis sur les 2 secteurs et n'ont plus de communes affectées. Ils assurent **le pilotage des dossiers de travaux** tout en demeurant **l'interlocuteur des opérations** dont ils ont la responsabilité. Un changement qui permet plus de souplesse et une continuité de service améliorée pour un service plus efficient...

Une activité en repli

Les travaux sur les réseaux (électriques, éclairage public et télécom) ont connu un repli sensible en 2024. Dans un contexte budgétaire tendu pour les collectivités locales, ce phénomène s'explique aussi par une situation délicate pour les entreprises liées aux récentes crises énergétique et inflationniste, mais aussi, en raison de la fin proche des marchés de TE44 (lire en page 3). Les chiffres...



Dans ce contexte, la planification des travaux électriques engagée en 2024, puis la planification de l'éclairage public amorcée à partir de 2025, devraient permettre d'améliorer la programmation d'une part et le taux de réalisation d'autre part, tout en garantissant une répartition équitable entre les territoires.

Vers plus d'anticipation et une meilleure communication

Dans un objectif d'amélioration constante de la relation avec les collectivités, les services travaux tout comme la maintenance EP, portent leurs efforts sur l'anticipation et la communication auprès des adhérents.

Côté anticipation :

TE44 a par exemple lancé la planification des **travaux de rénovation d'éclairage public** (lire page 9) à travers la démarche dite « Bilan et projection ».

Cette approche est également appliquée aux **enfouissements de réseaux** depuis 2023 et étendues aux **renforcements** à partir de 2025.

Côté communication :

La transmission d'informations aux collectivités fait l'objet d'une attention renforcée. L'élaboration de l'outil **TE44PRO** (lire page 2) s'inscrit dans cette volonté. C'est aussi l'esprit qui guide l'action de TE44 en matière de travaux et de maintenance de l'EP. Concrètement :

► Lors de sa préparation, le **marché de maintenance EP** a intégré une disposition qui impose désormais aux entreprises prestataires d'informer systématiquement les collectivités, en amont comme en aval de chaque intervention.

► S'agissant **des travaux**, le changement d'approche est notable. Une nouvelle méthode de concertation entre TE44 et les collectivités permet désormais de consolider en amont le périmètre et le phasage des opérations, avant toute validation du projet. Ce n'est qu'à l'issue de cette phase de dialogue que les projets validés entrent en étude puis en réalisation. Cette évolution vise à fiabiliser le lancement comme l'aboutissement des projets portés par les collectivités.

Dans le cas particulier des chantiers simples d'éclairage public, ce renforcement des échanges en amont permet d'anticiper la commande du matériel dès la phase d'étude, facilitant ainsi un enchaînement plus rapide des travaux. L'objectif : réduire les délais de réalisation.



GROS PLAN SUR 2 DE NOS CHANTIERS

SECTEUR NORD – VIGNEUX-DE-BRETAGNE

Partenaire de l'aménagement des halles

Un aménagement de quartier espéré pendant plusieurs années ! Au Miron, à Vigneux-de-Bretagne, l'emplacement d'un ancien supermarché a laissé la place à un tout nouveau quartier accueillant les halles communales. Ce projet conduit en partenariat avec LAD/SELA (Loire-Atlantique Développement/ Société d'équipement de Loire-Atlantique) et TE44 marque une transformation urbaine emblématique. Outre l'alimentation électrique des nouvelles halles, TE44 a réalisé les travaux d'effacement et d'éclairage public de cet équipement largement salué par les habitants.



SECTEUR SUD ET PAYS D'ANCENIS SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES

Sur la route des Ponts

Elle borde la Loire et suit le tracé de La Loire à Vélo... À Saint-Julien-de-Concelles, la route des Ponts est une voie clé qui relie la commune à Thouaré-sur-Loire. Elle contribue aussi à l'attractivité touristique du territoire. Courant 2024, elle a fait l'objet d'un important projet communal de sécurisation des circulations, avec la création d'une piste cyclable et la requalification de la voirie. TE44 a accompagné cette transformation en réalisant l'effacement des réseaux (électriques, éclairage public, télécom). Clôturés en juin 2025 avec la démolition de l'ancien poste tour, les travaux laissent la place à un secteur métamorphosé !



PCRS IMAGE ET VECTEUR

Outil de sécurisation de l'espace public

Sécuriser les travaux en garantissant un accès équitable à une donnée géographique de qualité : telle est l'ambition du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS). Deux chantiers d'envergure ont été lancés en 2024 : la mise à jour du PCRS image et le démarrage du PCRS vecteur.

Deux formats complémentaires pour un même standard

Fond de plan de grande précision de la voirie, le PCRS est l'outil de référence pour les réponses aux DT/DICT (Déclarations de travaux / Déclarations d'intention de commencement de travaux). Destiné à prévenir les risques et à améliorer la sécurité des interventions sur l'espace public, il se décline en 2 formats :

► **Le PCRS image**, issu de prises de vues aériennes à basse altitude, couvre l'ensemble du département. Malgré une météo peu clémente, la campagne de survol du printemps 2024 a néanmoins permis de couvrir près de 45% du territoire départemental. La livraison complète est prévue avant l'été 2025, **en accès libre pour toutes les collectivités adhérentes** à TE44.

► **Le PCRS vecteur**, plus précis, repose sur des captations au sol (photographies 360°, mesures laser, GPS) dans les zones denses. Fin 2024, **6 intercommunalités étaient engagées** dans cette démarche : Pornic Agglo Pays de Retz, Estuaire et Sillon, la COMPA, Nozay, Clisson Sèvre et Maine Agglo, et Sud Estuaire. **Un second marché** prévu en 2025 permettra **d'étendre la démarche à de nouveaux territoires** (Erdre & Gesvres, Pont-Château-Saint-Gildas-des-Bois, Châteaubriant-Derval). L'ambition est de couvrir à terme **l'ensemble du territoire** (hors EPCI non adhérentes à TE44).

INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Une convention multi-opérateurs inédite

Fin 2024, TE44 a engagé une démarche de conventionnement avec les opérateurs télécom Orange et Fibre44*. Objectif : simplifier et cadrer la réalisation des opérations de câblage dans les effacements de réseaux. Cette démarche est une première en France. Elle anticipe aussi les mutations à venir, en particulier le démantèlement progressif du réseau cuivre dont la fin annoncée nécessitera une coordination renforcée, y compris sur les opérations de dépose des appuis.

*Groupement titulaire d'une délégation de service public du Département pour déployer le réseau de fibre optique en Loire-Atlantique.

RODP : renforcer la transparence pour les collectivités

Garantir aux collectivités une juste perception de la Redevance d'occupation du domaine public (RODP) en matière d'utilisation de leurs infrastructures par les opérateurs télécom, c'est l'objectif que s'est fixé TE44. Étape essentielle pour sécuriser les recettes locales, un premier travail de fiabilisation des linéaires déclarés par les opérateurs est lancé depuis fin 2024. Par ailleurs, une contribution spécifique au titre du service ICE est actée pour 2026. Elle permettra de renforcer l'accompagnement des collectivités sur ces sujets stratégiques mais complexes.

XpFibre : contentieux suspendu

La situation était dans l'impasse depuis fin 2022. À cette date, TE44 avait constaté que l'opérateur XpFibre adressait à plusieurs collectivités des devis illégitimes pour des participations financières dans le cadre de travaux d'effacements coordonnés de réseaux électriques et télécom). Ces travaux sont pourtant encadrés par la loi*.

Afin de défendre les intérêts de ses adhérents, TE44 avait engagé une procédure amiable dès 2022, puis une mise en demeure en 2023, malheureusement sans effet. Début 2024, TE44 décide d'aller plus loin et de saisir la Justice. Une décision qui aura eu pour effet de débloquer la situation, XpFibre s'engageant finalement, au cours d'une médiation, à répondre aux attentes de TE44 et de ses adhérents. Résultats : 5 opérations ont été réalisées en 2024, les autres devant l'être en 2025.

Article L.2224-35 du CGCT : en cas de remplacement d'une ligne aérienne par une ligne souterraine à l'initiative d'une collectivité, l'opérateur supporte les frais liés à l'enfouissement de la totalité de sa ligne aérienne

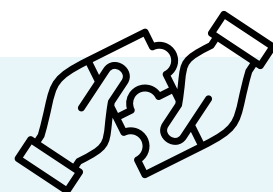


INFORMER POUR RASSURER

Pour accompagner les campagnes de captation, TE44 a conçu 2 kits de communication. Visuels pédagogiques, messages clairs et formats modulables (réseaux sociaux, affiches, magazines...), ces outils mis à disposition des collectivités visent à répondre aux interrogations légitimes des habitants, valoriser l'utilité publique de la démarche, tout en garantissant le respect de la vie privée de chacun.

LE SAVIEZ-VOUS ?

TE44 est Autorité publique locale compétente (APLC) pour la réalisation du PCRS. Un rôle mené en partenariat étroit avec Atlantic'eau, l'AMF44 et ses co-financeurs : Europe, Région des Pays de la Loire, Intercommunalités (pour l'initialisation du PCRS vecteur), Enedis...



MUTUALISER POUR MIEUX ACHETER

Depuis 10 ans, TE44 coordonne un groupement d'achat d'énergie pour 195 collectivités et 38 organismes exerçant une mission de service public en Loire-Atlantique. Ce groupement a largement démontré qu'il était un outil essentiel pour ses membres : garantir une fourniture d'électricité et de gaz sécurisée et optimisée, dans un contexte énergétique instable et complexe. Outil de mutualisation, il a permis d'obtenir des prix compétitifs pour 2025, tout en amorçant déjà les stratégies d'achat pour 2026-2027.

Enfin, le groupement a été à l'origine en 2024 d'une nouvelle campagne d'optimisation tarifaire fondée sur l'analyse des consommations de l'ensemble des compteurs d'électricité du marché. Objectif : ajuster la puissance souscrite à la consommation réelle. Bilan : 241 K€ d'économies réalisées. Un bon résultat, avec une marge de progression encore significative.

LE CHIFFRE

168

collectivités ont transféré la compétence ICE à TE44

Sécurité, coût, fonctionnalité et sobriété : tels sont les principes qui fondent la nouvelle politique d'éclairage public de TE44 bâtie en 2024 pour mieux répondre aux attentes des collectivités.

09

SOBRIÉTÉ

Maîtrise de la demande en énergie : l'atout CEP

Réduire les consommations à la source, améliorer la performance des équipements, planifier les rénovations... Les Conseillers en énergie partagés (CEP) de TE44 accompagnent les collectivités dans la durée pour rendre leur patrimoine bâti plus sobre, plus efficace, et mieux adapté aux usages.

Lancé en 2017, le service de Conseil en énergie partagé (CEP) ne cesse de se renforcer. Avec l'adhésion de la communauté de communes Estuaire et Sillon, **8 CEP** accompagnent désormais 105 collectivités, dont 5 intercommunalités.

Leur méthode est éprouvée : état des lieux des consommations, identification des gisements d'économies, plan d'actions triennal, appui aux projets, renégociation des contrats d'énergie... Chaque collectivité peut ainsi bâtir une **stratégie** adaptée à ses besoins, notamment pour répondre aux exigences du décret Éco-énergie tertiaire.

Présents aux côtés des élus et techniciens, les CEP sont aussi les **relais** du nouveau programme clé en main CONIFERE (voir ci-dessous), du nouveau service d'assistance à maîtrise d'ouvrage, tout comme ils jouent un rôle essentiel dans la promotion de la chaleur renouvelable et du CCRT (ex-COTER), dispositif dont l'ADEME confie la gestion à TE44.

Le pilotage et la programmation des bâtiments constituent les actions phares du CEP. À la clé, moins de consommations et une meilleure maîtrise des dépenses.



Piscines publiques : un plongeon dans la sobriété



Énergivores et coûteuses, les piscines publiques sont un vrai défi énergétique pour les intercommunalités. Pour mieux comprendre leurs spécificités et identifier des leviers d'action – tels que le calorifugeage des réseaux de chaleur –, TE44 a mené une étude inédite avec 11 intercommunalités volontaires, représentant 24 centres aquatiques. Objectif : croiser les diagnostics, mutualiser les retours d'expérience et proposer des pistes d'économies concrètes, en lien avec les équipes de maîtrise de l'énergie. À l'issue de l'étude, chaque intercommunalité a reçu un rapport d'analyse spécifique par piscine, avec des recommandations ciblées.

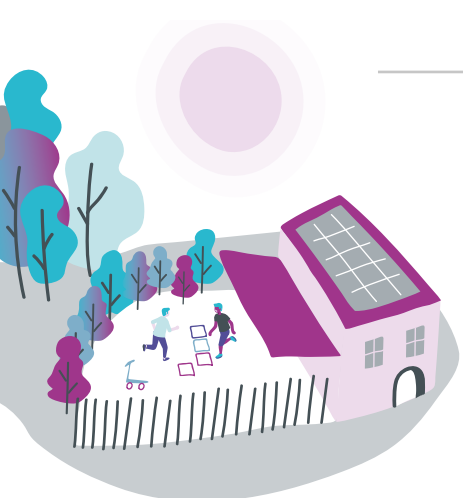
BON À SAVOIR

Sur 3 500 bâtiments publics suivis par TE44, les centres aquatiques concentrent à eux seuls **16 %** de la consommation d'énergie et **13 %** des dépenses !

Bâtiments performants : l'appui technique monte d'un cran

Comment s'assurer qu'un bâtiment neuf ou rénové sera réellement sobre et confortable ? Pour répondre à cette question, TE44 expérimente une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) des collectivités.

Cette première année a permis d'accompagner **3 projets d'écoles** à Besné, Saint-André-des-Eaux et Machecoul-Saint-Même.



Conifere

CONversion d'Installations Fioul en Énergie REnouvelable

Une conversion bois énergie clé en main

Accélérer la conversion de chaufferies vétustes fioul et propane vers une solution bois énergie... Voilà l'ambition de Conifere, opération clé en main lancée par TE44 en 2024 pour les collectivités accompagnées par un CEP.

Conçu pour lever les freins techniques et financiers, le dispositif prévoit :

- Une mutualisation des études et des travaux
- Une maîtrise d'ouvrage déléguée assurée par TE44
- Jusqu'à 15 K€ de subventions accordées par TE44
- Une aide via le Contrat de Chaleur Renouvelable territorial (CCRT)

Pour sa 1^{ère} année, 9 projets ont été retenus dans les intercommunalités de Châteaubriant-Derval, Redon, Pays d'Ancenis et Pornic Agglo. Désormais éprouvé, le programme Conifere est reconduit en 2025 et soutient désormais les installations de géothermie, en plus du bois énergie.

De la chaleur renouvelable pour nos territoires

Depuis 2022, TE44 pilote le deuxième Contrat de Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) signé avec l'ADEME. Bilan à six mois de son échéance, entre montée en puissance de la géothermie et engagement fort des territoires.

Proposer une alternative vertueuse à la production de chaleur d'origine fossile via les énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire thermique et réseaux de chaleur), c'est l'ambition du CCRt (Contrat de chaleur renouvelable territorial, ex-COTER) signé entre l'ADEME et TE44.

Depuis 2019, via 2 contrats triennaux successifs, TE44 assure la gestion du fonds chaleur et l'accompagnement technique des porteurs de projets publics ou privés (hors particuliers), de l'émergence à la réalisation.

Accélération de la géothermie

À 6 mois du terme du 2^{ème} CCRt (juin 2022-juin 2025), 73 installations sont réalisées ou en cours pour une production annuelle de 1,2 GWh (objectif de 1,9 GW/h). Elles ont mobilisé **6.5 M€** d'aides, sur les **7,9 M€** prévus au contrat.

Un 3^{ème} CCRt engagé
(juin 2025)

Durée prolongée :
4 ans

Enveloppe renforcée :
12 M€ d'aides

Ambition accrue :
30 GWh visés



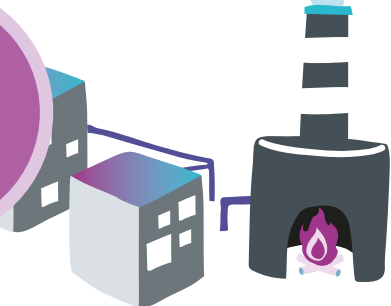
TE44, ANIMATEUR TERRITORIAL

En tant que porteur du CCRt, TE44 accompagne les projets de chaleur renouvelable et joue aussi un rôle d'animation territoriale, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés

La biomasse reste majoritaire avec 40 opérations

La géothermie connaît une nette accélération depuis 2023 avec 29 projets

Le solaire thermique est plus modeste avec 6 projets recensés



Crossac et Trignac misent sur la géothermie

À Crossac comme à Trignac, la chaleur du sous-sol devient un levier d'action concret contre les émissions de gaz à effet de serre. Accompagnées par les CEP de TE44, les deux communes ont engagé des projets de géothermie pour remplacer des chaudières vieillissantes fonctionnant au gaz ou au fioul.

► **À Crossac**, la proximité des bâtiments publics a permis de lancer un réseau de chaleur géothermique de type BETEG (boucle d'eau tempérée). Dès 2025, il alimentera le groupe scolaire, l'accueil périscolaire, la salle de sports rénovée et la bibliothèque intercommunale.

► **À Trignac**, le groupe scolaire Jaurès-Curie est déjà équipé, et un second projet est en cours pour l'école Léo Lagrange.

Ces opérations bénéficient de l'accompagnement et du soutien prévus dans le cadre du CCRt.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Près de la moitié de notre consommation d'énergie est due à la chaleur. Or, moins d'un quart de cette chaleur provient de sources renouvelables. Leurs atouts : diminuer la dépendance aux énergies fossiles, gagner en souveraineté énergétique, réduire les factures d'énergie, produire une énergie locale et durable.

L'INITIATIVE

1^{ERS} PAS VERS LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

Avec la montée des usages numériques, émerge la nécessité de mettre en place une démarche dite de « sobriété numérique ». C'est cette démarche qu'a récemment lancée TE44. Déjà effective lors de la conception du nouveau site internet et de TE44PRO (lire page 2), cette approche vise à être étendue à l'ensemble des membres du syndicat.

Première étape : sensibiliser tous les agents, mais aussi amorcer de nouveaux réflexes dans les usages et les investissements. Une petite révolution en construction sur le long terme !



Saint-Mars du Désert mutualise la solution bois énergie

À l'occasion de la construction de son nouveau groupe scolaire, Saint-Mars-du-Désert a choisi le bois énergie, en lien avec la salle de sports voisine alors chauffée au propane ! Résultat, depuis fin 2024, 2 chaudières bois alimentent les 2 équipements. Cette mutualisation exemplaire permet de produire 210 MWh par an de chaleur renouvelable et d'éviter l'émission de 50 tonnes de CO₂. Accompagnée par TE44, l'opération de 230 K€ a bénéficié d'un soutien de 115 K€, au titre du CCRt.

Amplifier la production d'énergies renouvelables

La dynamique des énergies renouvelables s'accélère en Loire-Atlantique : zones d'accélération, schémas directeurs, centrales solaires, ombrières... Au service des collectivités TE44 et sa SEM EnR44 confirment leur rôle moteur pour concrétiser la transition énergétique.

Schémas directeurs EnR : et de 10 !

Accompagner les EPCI dans leur politique de développement des EnR (de l'identification des gisements aux études de faisabilité), c'est la mission du service planification EnR lancée courant 2022. 10 intercommunalités bénéficient désormais de cet accompagnement.

Après avoir crû de manière sensible en 2023, en lien avec la mise en œuvre d'APER, le nombre d'intercommunalités intéressées par cette démarche de territoire a continué à augmenter. Ainsi, courant 2024, 4 intercommunalités de plus ont souhaité élaborer leur Schéma directeur EnR : Sud Estuaire, Région de Blain, Pays d'Ancenis et Sud Retz Atlantique, rejointes par La Baule-Guérande Cap Atlantique début 2025 !

EN CHIFFRES, CETTE ACTION REPRÉSENTE :

Plus de
400
études de préfaçabilité réalisées pour **une centaine de centrales photovoltaïque (PV)** au sol

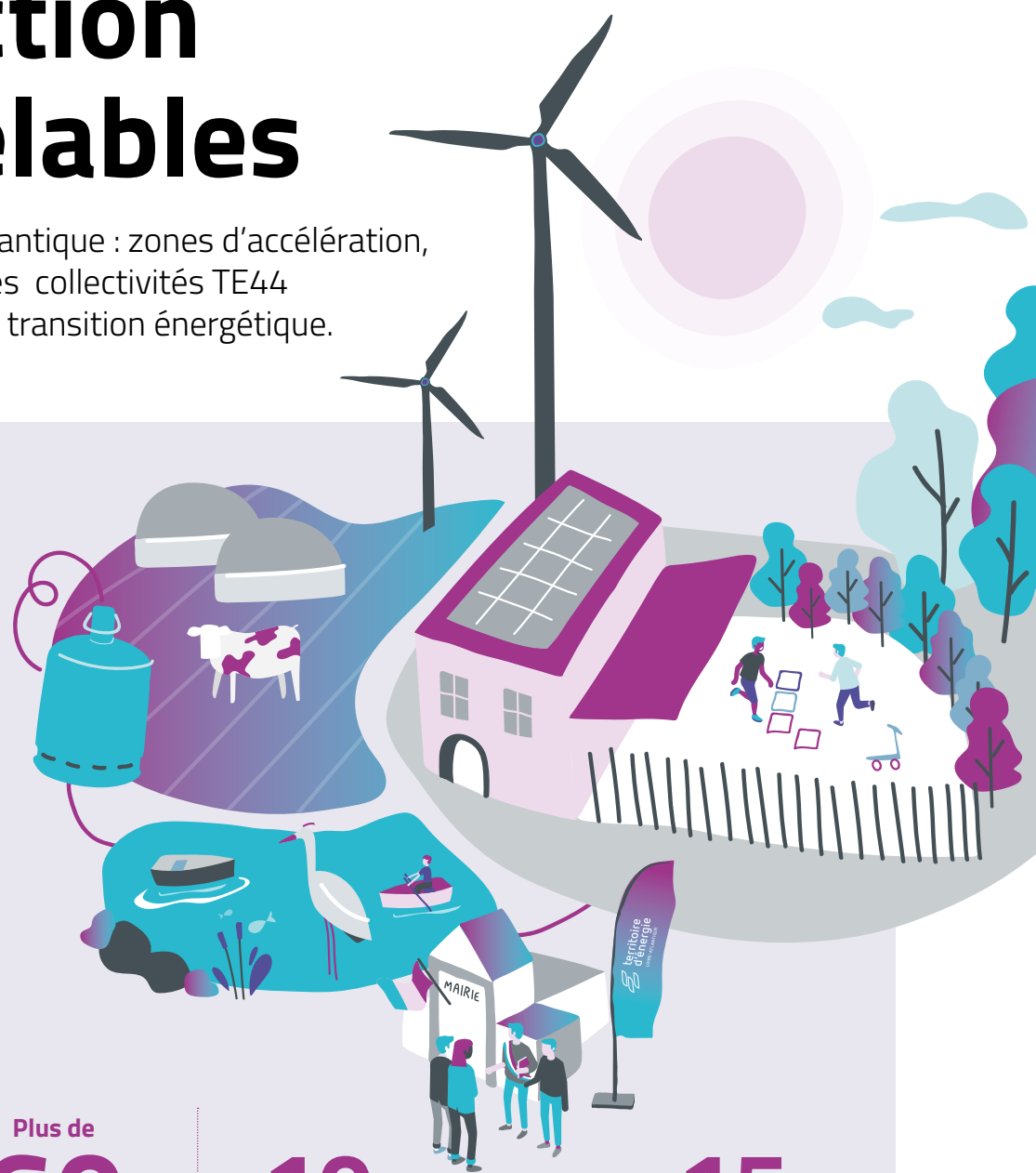
Plus de
300
études de préfaçabilité pour **des ombrières de parking**

Plus de
60
communes rencontrées individuellement

10
réunions publiques

2
accompagnements de groupes élus-habitants

15
ateliers thématiques



Zones d'accélération : une dynamique bien engagée

La loi APER* de 2023 a engagé les collectivités dans un exercice inédit : identifier des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables (ZAER) sur leur territoire. Afin d'accompagner communes et intercommunalités, TE44 s'était rapidement mobilisé en leur proposant des outils d'analyse (cartes de potentiels EnR, éléments de méthode) et des temps d'échange dédiés. Un appui remarqué par l'État lors du Comité régional de l'énergie (CRE) qui a salué « la forte dynamique engagée » dans nos territoires.

* Accélération de la production des énergies renouvelables

LE CHIFFRE

À fin 2024

176

communes faisant partie du périmètre de TE44 ont déposé au moins une ZAER.



TELA, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN LOIRE-ATLANTIQUE

TE44 et la DDTM co-animent le réseau TELA (Transition énergétique en Loire-Atlantique) destiné aux intercommunalités, « coordinatrices de la transition énergétique ».

À son actif en 2024 : 5 webinaires et 2 matinées autour de sujets variés tels que l'actualité réglementaire, la solarisation des parkings ou encore le PCAET...

EnR44, bien plus qu'un partenaire...

Pilier opérationnel de TE44 pour la production EnR, la SEM EnR44 intervient pour le compte et à la demande des collectivités de Loire-Atlantique. Retour sur quelques actions clés qui ont marqué 2024 !

► Inauguration de la centrale solaire de Machecoul-Saint-Même :

plus grande centrale solaire en ACC (autoconsommation collective) de France, cette réalisation constitue un projet de coopération exemplaire entre l'ensemble des acteurs privés et publics du territoire (lire en page 16). Ce projet imaginé dès 2022, est aussi à l'amorçage de la SAS territoriale Énergie Locale Sud Retz Atlantique.

► Une 3^{ème} SAS territoriale :

après Cap Atlantique, la SAS Pornic Agglo Pays de Retz Energie, associant Pornic Agglo et EnR 44 a vu le jour en 2024. À l'origine, la transformation de l'ancien centre d'enfouissement technique de Saint-Michel-Chef-Chef en centrale solaire. À travers ces SAS, l'ambition est de doter les territoires d'un outil politique visant à mettre en œuvre leur stratégie de production énergétique.

► Essor des ombrières :

déjà sensible, l'augmentation des implantations d'ombrières photovoltaïques se poursuit à un rythme soutenu. En 2024, 25 ombrières supplémentaires ont été mises en service sur les 44 en exploitation ! Elles assurent une production annuelle de l'ordre de 5 MWh.



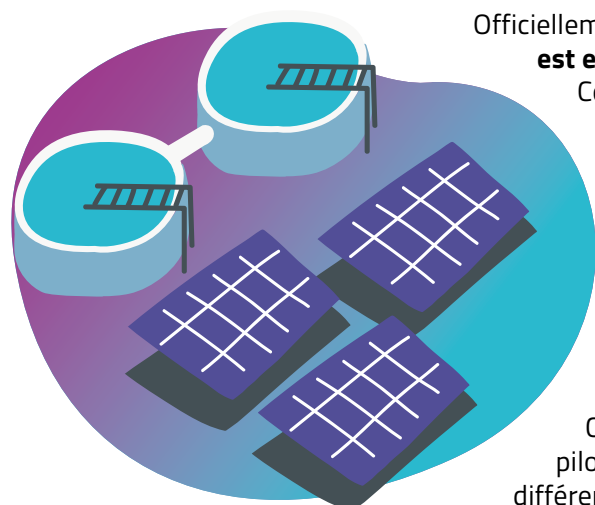
Depuis sa création en mai 2018, EnR44 c'est :

50 sites de production EnR

40 GWh de production EnR

75 sites en développement ou en travaux

Cap sur des stations d'épuration plus résilientes



Officiellement lancé en juin, le projet européen **ResNRJWater** est entré dans sa phase d'études.

Concrètement, TE44 a engagé une large campagne ciblant dans un premier temps 300 stations d'épuration (STEP) rurales et périurbaines en Loire-Atlantique. Objectif : identifier les sites les plus adaptés pour accueillir des installations photovoltaïques. Cette 1^{ère} phase a permis de collecter des données auprès 225 collectivités, et d'identifier **1 800 surfaces potentiellement solarisables**. Après analyses, **37 stations ont été retenues** comme cibles potentiellement prioritaires.

Charge désormais à EnR 44 de sélectionner 4 sites pilotes pour tester 4 technologies photovoltaïques différentes.

Un projet soutenu par l'Europe

ResNRJwater est un projet européen visant à rendre l'approvisionnement énergétique résilient pour et à partir des infrastructures d'eau et d'assainissement, dans le Nord-Ouest de l'Europe. Porté par 9 partenaires de 6 pays, il représente un budget de 11M€. Il est financé à hauteur de 6,37 M€ par le FEDER via le programme Interreg Europe du Nord. TE44 et EnR 44 bénéficient pour leur part d'une subvention de 950 000 € pour conduire leur expérimentation.



GAZ DURABLE

TE44 animateur du réseau CoOpMétha44

D'ici 2050, la consommation de gaz devra être divisée par 2 et s'accompagner du verdissement de sa production. À cet effet, la méthanisation reste un vecteur de premier plan, malgré une mise en œuvre complexe.

Un constat et une perspective partagés par les membres* du réseau CoOPMétha44. Longtemps animé par le Département, c'est désormais TE44 qui lui succède. L'ambition : confirmer les engagements pour un développement de la filière. Ce qui passe par un accompagnement de tous, qu'ils soient porteurs de projets, élus, habitants ...

*Acteurs publics, agricoles et énergétiques réunis autour d'une charte commune pour le développement du biogaz en Loire Atlantique

STRATÉGIE

Mobilité électrique : nouvelle étape

L'essor de la mobilité électrique impose un nouveau cap à l'origine du nouveau Schéma directeur des infrastructures de recharge (SDIRVE). Garant d'un maillage équilibré du territoire, TE44 assure la coordination entre action publique et initiative privée.

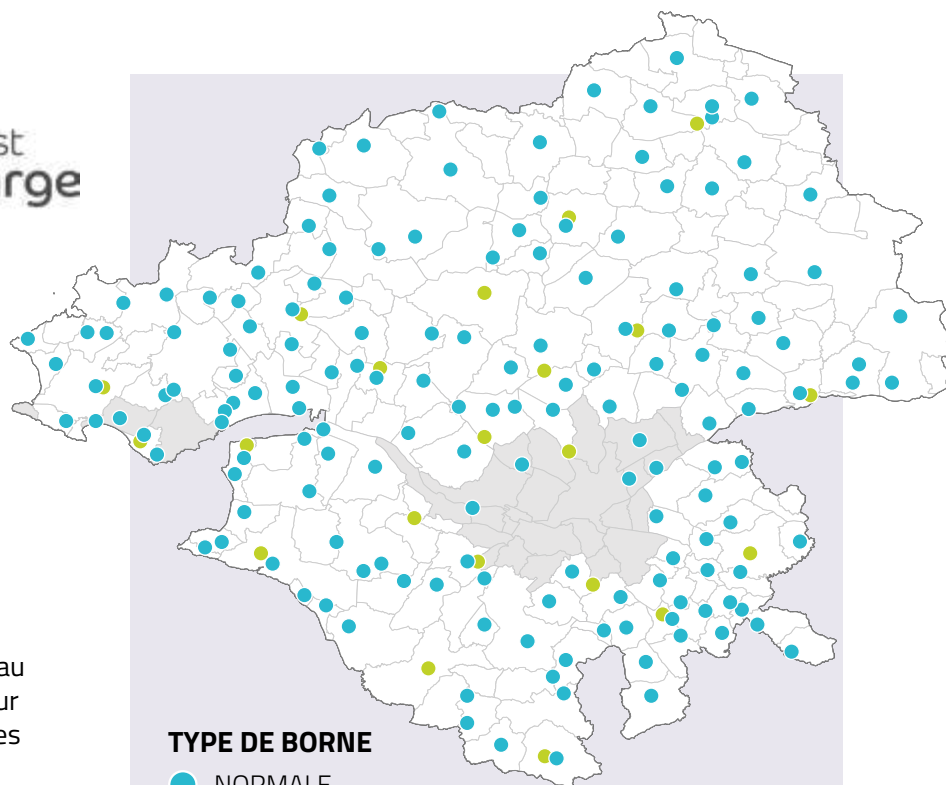
À travers le 1^{er} SDIRVE, TE44 (alors SYDELA) a amorcé la mobilité électrique sur son périmètre, déployant 2015 bornes en 8 ans à peine ! Avec l'arrivée d'opérateurs privés et des prévisions faisant état d'un parc de véhicules électriques multiplié par 20 d'ici 2035, un nouveau cadre s'imposait. C'est tout l'objet du 2^{ème} SDIRVE élaboré par TE44 qui endosse désormais un double rôle dans le développement des IRVE :



► **Opérateur de mobilité** à travers le réseau public **Ouest Charge**, appelé à évoluer pour répondre aux avancées technologiques des véhicules électriques.

► **Coordinateur de l'action privée** pour l'installation de bornes sur foncier public à travers des appels à manifestation d'intérêt (AMI) ou des Manifestations d'intérêt spontanées (MIS) consécutives à des demandes d'opérateurs privés.

Validé par la Préfecture en juillet 2024, le SDIRVE est désormais mis en œuvre avec un principe intangible : maintenir l'équité territoriale.



TYPE DE BORNE

● NORMALE

● RAPIDE

144

communes ont transféré
la compétence IRVE à TE44

Premier CADER, première étape franchie



Avec le lancement du 1^{er} marché CADER*, une étape décisive est franchie. Retour sur un projet inédit en France.

► **2023** : TE44 et Nantes Métropole s'engagent dans le montage du 1^{er} CADER public

► **2024** : le groupement de commandes** est constitué. Il représente 53 GWh de consommation électrique annuelle pour **200 sites publics**. Coordonné par Nantes Métropole, le 1^{er} marché est lancé avec 2 lots : éolien et photovoltaïque.

► **2025** : le marché est attribué à **Valorem** pour l'éolien produit sur son **parc de Rouans** et à **EnR44** pour le **PV produit sur l'ancien CET des 6 Pièces à Machecoul-Saint-Même**. Un second marché dit de fourniture de complément est en cours.

*Contrat d'achat direct d'énergies renouvelables

**Nantes Métropole, TE44, Ville de Nantes, la SEM des Transports en commun de l'agglomération nantaise (Semitan), la SEM du Marché d'intérêt national de Nantes (Semminn), Saint Nazaire Agglo et la communauté de communes Estuaire et Sillon

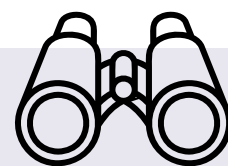
BON À SAVOIR

Le CADER est un contrat de long terme passé directement entre un producteur et un consommateur d'énergie. Il permet à ce dernier de couvrir une partie de ses besoins en électricité à un prix fixe et maîtrisé, sur une durée de 15 à 20 ans.

LE CHIFFRE

25%

des besoins du groupement du CADER 44
sont ainsi couverts par des EnR locales



L'ENJEU : SÉCURISER ET APPORTER UNE VISIBILITÉ BUDGÉTAIRE

sur le long terme aux collectivités, dans un contexte où la fin de l'ARENH* va renforcer la volatilité du marché de l'électricité.

*Accès régulé à l'électricité nucléaire historique

Cybersécurité : un impératif de continuité

Face à la montée des cybermenaces, TE44 se dote des outils et des compétences pour garantir la sécurité de ses réseaux... et la continuité du service public.

De plus en plus ciblées, les collectivités locales doivent renforcer leur résilience numérique. Pour TE44, la cybersécurité n'est plus une option : c'est un enjeu stratégique.

À la faveur de l'entrée en vigueur de la directive européenne NIS 2*, qui impose aux structures publiques un haut niveau de sécurité des systèmes d'information, TE44 a engagé une démarche globale de mise en conformité. L'objectif : protéger les données sensibles – de ses usagers comme de ses réseaux –, mais aussi garantir la continuité des services, même en cas d'incident.

* NIS 2 : Network and Information Security, entrée en vigueur en janvier 2023



Trois leviers structurent cette stratégie pour une montée en puissance indispensable pour faire face à un risque devenu permanent :

La sensibilisation des équipes, via notamment l'intégration de critères de sécurité dans les marchés publics

la mise en place d'une veille active 24h/24 grâce à un SOC (voir ci-contre) externalisé

L'anticipation des crises, avec l'élaboration progressive d'un plan de gestion des incidents.

UN SOC POUR SURVEILLER EN CONTINU

TE44 s'appuie désormais sur un SOC (Security Operation Center) externalisé, qui assure une surveillance 24h/24 des systèmes d'information. Objectif : détecter rapidement toute intrusion et réagir sans délai.

Migrer pour mieux protéger

Afin de sécuriser ses serveurs et répondre aux exigences européennes, TE44 confie l'hébergement de ses données à Gigalis.

Jusqu'ici hébergées en interne, les données de TE44 sont désormais stockées dans 2 sites distincts à haute sécurité, opérés par Gigalis (voir ci-contre). Une évolution stratégique, adoptée en 2024, qui renforce la fiabilité et la sécurité des systèmes d'information.

Ce partenariat répond ainsi aux obligations de la directive NIS 2 : mise en place d'un plan de continuité d'activité, redondance des infrastructures et hébergement externalisé des sauvegardes. Une solution mutualisée, sécurisée... et adaptée aux enjeux du service public local.

GIGALIS, ACTEUR PUBLIC DU NUMÉRIQUE

Syndicat mixte régional, Gigalis fédère les collectivités des Pays de la Loire autour d'infrastructures numériques mutualisées : hébergement, cybersécurité, cloud...

ANSSI : UN SOUTIEN BIENVENU !

Dans le cadre du plan France Relance, TE44 a bénéficié d'un soutien financier de l'ANSSI*. Ce cofinancement a permis d'absorber une partie des coûts liés à la mise en place du SOC (voir ci-dessus). La subvention, plafonnée à 24 000 €, couvrait 70 % des dépenses engagées la première année. Un appui bienvenu pour franchir un cap stratégique en matière de cybersécurité.

* Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.

Territoire d'énergie Pays de la Loire Une coopération en mouvement

L'entente **Territoire d'énergie Pays de la Loire** (5 AODE, plus la Région Pays de la Loire) a renforcé son rôle d'instance de dialogue stratégique. Sous la présidence du SYDEV depuis janvier 2024, elle a multiplié les actions* : interpellation des pouvoirs publics sur le financement des réseaux, échanges avec les prestataires et partenaires (Enedis, GRDF, RTE, ADEME...) pour tracer les enjeux à l'échelle régionale et confirmer l'importance du mix énergétique. Le travail de lobbying en faveur du bioGNV engagé précédemment sous la présidence de TE44 a été poursuivi.

* Voir également en page 4, « Une ressource partagée pour les financements »



TEMPS FORTS

Retour en images sur quelques événements marquants qui illustrent l'action de TE44

AVRIL

Mobilisation autour de l'adaptation climatique

Sensibiliser les élus aux enjeux de l'adaptation climatique : un parcours en plusieurs séquences, lancé le 2 avril par l'AMF44, en partenariat avec la Préfecture et le CEREMA. TE44 a réaffirmé l'engagement des syndicats d'énergie dans la transition. En présence des climatologues Jean Jouzel et Christophe Cassou, les débats ont souligné l'urgence à agir localement, avec des projets concrets, porteurs d'avenir. Des échanges qui renforcent la place des territoires comme moteurs de l'adaptation climatique.



MAI

Gaz vert : un rebours pour relier production et consommation

TE44, aux côtés de GRTgaz, GRDF et de la communauté de communes de Châteaubriant-Derval, a mis en service à Saint-Aubin-des-Châteaux la première station de rebours de Loire-Atlantique. Cet équipement innovant comprime le surplus de biogaz local pour l'acheminer vers des zones de consommation plus éloignées. Trait d'union entre territoires, il constitue un levier pour développer le gaz vert.



SEPTEMBRE

À Machecoul, une centrale solaire exemplaire

La plus grande centrale solaire en autoconsommation collective (ACC) des Pays de la Loire est désormais en fonctionnement à Machecoul-Saint-Même. Fruit d'un partenariat entre la communauté de communes Sud Retz Atlantique, EnR44 et TE44, en tant que Personne Morale Organisatrice, cette installation de 3 292 panneaux alimente une quarantaine de sites publics et privés.



OCTOBRE

Matinale de l'énergie : rassembler pour mieux agir

Avec 200 participants, une table ronde et 4 ateliers participatifs, la Matinale de l'énergie publique 44 a réuni élus et partenaires autour du thème « *Rassemblons nos énergies* ». Un temps fort pour rappeler le rôle central des syndicats d'énergie, porteurs de valeurs de solidarité, de mutualisation et de proximité, face aux défis énergétiques. Les ateliers dans le prolongement de la plénière, les ateliers participatifs ont donné lieu à des échanges nourris par des actions concrètes... et partagées.



NOVEMBRE

Colore ton poste, 2^{ème} édition

À Vair-sur-Loire comme à Saint-Colomban, les postes de transformation électrique ont changé de visage grâce à la créativité des jeunes, accompagnés par des artistes locaux. Pour sa deuxième édition, ce programme d'embellissement porté par TE44 et Enedis a mobilisé 12 collectivités volontaires. Au-delà de l'amélioration d'un quartier, cette opération vise à sensibiliser les plus jeunes aux enjeux de l'énergie, tout en leur faisant découvrir un univers souvent méconnu... et riche en opportunités professionnelles.

